

Alteo. La ministre de l'Environnement se dit opposée à la poursuite des rejets en mer.

Les élus gardannais interpellent Ségolène Royal

■ La commission d'enquête publique a dit oui au renouvellement de l'autorisation d'exploiter de l'usine d'alumine de Gardanne, Alteo. Au cœur de cette consultation concernant 27 communes, l'arrêt des rejets de boues rouges (résidus solides) au large de Cassis, en janvier 2016. L'entreprise s'y est engagée, les boues faisant l'objet de recherches sur leur revalorisation et leur commercialisation - en attendant, elles sont stockées sur le site de Mangegarri. Reste le problème des effluents liquides, toujours rejetés en mer, même si comme l'affirme le PDG d'Alteo, 99,95% des matières en suspension en sont retirés.

Un argument que balaie la ministre de l'Environnement, Ségolène Royal, laquelle a affirmé mardi sur France Inter, vouloir « arrêter les rejets de boues rouges en Méditerranée par une entreprise qui a eu 20 ans d'autorisation de polluer. On me demande de reconduire cette autorisation, je dis non. » Si la décision finale revient au préfet, ces propos sont de nature à inquiéter les salariés de l'entreprise, ainsi que le maire de Gardanne, Roger Meï : « Je ne comprends pas. La ministre avait demandé il y a quelques mois un complément d'information sur la poursuite de l'activité de l'usine au-delà du 31 décembre 2015. Elle est allée à Cassis, je l'ai invitée à se rendre ici, de l'autre côté du tuyau, elle n'a jamais répondu (...) Alteo a rempli son contrat sur les boues rouges à 99%. Laissons-lui encore un peu de temps, sous le contrôle d'une commission d'élus et de citoyens sous l'autorité du préfet, comme je l'ai



Industrie et environnement sont-ils incompatibles ? PHOTO S.G.

demandé au cours de l'enquête (...) Nous nous battons pour l'emploi et pour l'environnement qui, nous le répétons, ne sont pas incompatibles. »

Le conseiller départemental PCF du canton, Claude Jorda, vient d'adresser un courrier à Ségolène Royal, où il rappelle : « L'enquête publique a donné un avis favorable au regard des efforts fournis par Alteo dans le cadre de la préservation du littoral, il faut je pense, en tenir compte. On ne peut prétendre écouter les citoyens et ne pas le faire quand l'occasion se présente. J'entends qu'à la veille de la COP 21, vous portiez une attention plus forte à l'environnement mais je

considère que cela ne doit pas se faire au détriment de l'emploi. C'est seulement si ces deux exigences sont prises en compte que nous serons dans un règlement dynamique de la question. » Dans une précédente lettre écrite avec Rosy Inaudi (conseillère départementale EELV), l'élu soulignait l'importance de « veiller à la protection du littoral, à l'avancement des recherches d'Alteo en matière de dépollution et de travailler à préserver la filière de l'alumine. Au-delà du fait que nous en sommes tous utilisateurs au travers d'objets du quotidien, plus de 700 emplois sont concernés. »

S.G.